**ANNEXE 1 à l’Acte d’Engagement**

**ANNEXE DE PRIX**

Remise en état des pales du compresseur HP LARZAC au profit de l’Atelier Industriel de l’Aéronautique de Bordeaux.

## **Tableau de prix forfaitaires et délais pour les prestations répétitives**

**POSTE 1« POSTE VALIDATION »**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Désignation | Prestation | Prix forfaitaire à l'unité en € HT | Prix forfaitaire à l'unité en € TTC | Délais maximaux en jours calendaires(2) |
| Jeux de pales du compresseur HP LARZAC (l) | Remise en état par ragréage |  |  |  |

Le prix de ce poste concerne uniquement la fourniture du dossier défini aux §3.5.1.1 et 7 du CCTP 24/222/TMT/AIA BX V O du 28/01/2025

(l) 1 jeu de pales est composé au maximum de :

* 37 pales HPI
* 43 pales HP2
* 49 pales HP3
* 51 pales HP4

2 Délais maximaux, en jours calendaires et suivant les dispositions de l'annexe 1 du CCAP « Contenu des délais ». Ils s'entendent de la date de mise à disposition en usine chez le titulaire, à la date de présentation aux opérations de vérification.

**Prix : transport retour à l'AIA BX franco compris (cf art 3.1 du CCAP - Contenu des prix)**

## **Tableau de prix forfaitaires et délais pour les prestations répétitives**

**POSTE 2« POSTE SERIE »**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Désignation | Prestation | Prix forfaitaire à l'unité en € HT | Prix forfaitaire à l'unité en € TTC | Délais maximaux en jours calendaires(2) | Cadence mensuelle maximale (3) |
| Jeux de pales du compresseur HP LARZAC (l) | Remise en état par ragréage |  |  |  |  |

(l) 1 jeu de pales est composé au maximum de :

* 37 pales HPI
* 43 pales HP2
* 49 pales HP3
* 51 pales HP4

1. Délais maximaux, en jours calendaires et suivant les dispositions de l'annexe 1 du CCAP <<Contenu des délais

Pour les périodes de congés se reporter à l'article 5.6 du CCAP. Ils s'entendent de la date de mise à disposition en usine chez le titulaire, à la date de présentation aux opérations de vérification.

1. Les prestations seront livrées à la cadence mensuelle définie sur le bon de commande, seule cette cadence sera prise en compte pour le plan de production et le calcul éventuel des pénalités ; elle sera toujours inférieure ou égale à la cadence maximale figurant dans le tableau ci-dessus

**Prix : transport retour à l'AI A BX franco compris (cf art 3.1 du CCAP — Contenu des prix)**